


# Manifeste

## de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne

Bruxelles, 10 février 1989

Coll. Fondation Jean-Jaurès

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# MANIFESTE

## adopté au XVI$^{ème}$ Congrès de l'Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne

Bruxelles, le 10 février 1989

Coll. Fondation Jean Jaurès

# Indice

Nous voulons une Europe unie ..... 5
Nous voulons une Europe prospère ..... 9
Nous voulons une Europe solidaire ..... 19
Nous voulons une Europe où il fait bon vivre ..... 27
Nous voulons une Europe démocratique ..... 31
L'Europe doit jouer un rôle actif dans le monde ..... 35
Annexe ..... 48

Coll. Fondation Jean Jaurès

1992 est un rendez-vous très important pour les citoyens européens. Il aura lieu à la moitié du mandat du Parlement Européen que nous allons élire. Par notre participation active nous permettrons l'adoption des décisions qui feront l'Europe de demain.

**Une Europe que nous voulons unie, prospère, solidaire, où il fait bon vivre, démocratique et ouverte sur le monde.**

L'horizon 1992 représente la réalisation d'une Communauté Européenne sans frontières où circuleront librement les personnes, les biens, les services et les capitaux. Nous devons choisir l'Europe que nous voulons: un espace commun avec davantage d'emplois et de progrès social ou une liberté accrue seulement pour le monde des affaires, une terre sur laquelle nous pourrons vivre dans un environnement protégé ou la destruction irréversible de la nature. Nous, socialistes et sociaux-démocrates de la Communauté, affirmons qu'il doit s'agir d'un pas vers la réalisation d'une société pour tous, plus libre, plus prospère et plus juste.

# Nous voulons une Europe unie

parce que nous pensons que l'union librement consentie de nos peuples est la réponse qui nous permettra de vivre dans la paix et la prospérité dans le monde actuel. L'Histoire a démontré que la décision d'unir nos peuples dans un projet commun, dans le respect de la diversité, nous a apporté une période de paix et de coopération sans précédent.

Aucun pays d'Europe ne peut, seul, faire face aux défis actuels. La coopération européenne peut contribuer à garantir la paix, réaliser le progrès social et protéger l'environnement.

Au moment du bicentenaire de la Révolution Française, la devise des Révolutionnaires de 1789 — Liberté, Egalité, Fraternité — conserve toute son actualité. Il est ni utopique ni démodé d'avoir pour idéal l'extension des libertés humaines, le développement de la justice sociale et la garantie de l'égalité des chances.

Notre lutte pour les Droits de l'Homme, pour l'obtention de la justice sociale et pour l'égalité des chances a conduit à une situation où la majorité des citoyens de la Communauté Européenne vit dans une société basée sur la liberté, un ni-

veau raisonnable de protection sociale et une meilleure qualité de vie. Néanmoins, 44 des 320 millions d'habitants, continuent à vivre dans la pauvreté. La Consolidation de la justice sociale et la lutte contre la pauvreté sont menacées par les politiques de Droite. A cet égard la création du marché intérieur offre des opportunités et pose des problèmes. Le seul moyen pour que 1992 soit favorable aux intérêts des citoyens de la Communauté Européenne dans leur ensemble, c'est que les aspects aussi bien économiques que sociaux soient intégrés. Nous ne pouvons accepter un marché intérieur sans contrôle démocratique et sans une véritable dimension sociale.

C'est la raison pour laquelle une politique sociale communautaire active s'impose, qui devra être considérée comme étant aussi importante que la politique économique ou agricole. Pour nous, socialistes, l'Europe devra assurer à chaque citoyen européen, à chaque citoyenne, faisant partie de la population active ou retraités, le bénéfice d'une couverture sociale, une activité et des conditions de travail et de vie acceptables.

Le travail de construction que nous devons mettre en oeuvre consiste dans le développement harmonieux d'un programme global composé de:

— La réalisation du **marché intérieur,** avec une stratégie coopérative et sélective de croissance permettant la création d'emplois, accompagnée de l'Union économique et monétaire.

— La **cohésion économique et sociale,** dans sa double dimension: celle de la **solidarité territoriale** entre les Etats et les régions de la Communauté, par la convergence des niveaux de développement, **l'Europe sociale** assurant des niveaux de protection élevés et le dialogue entre les partenaires sociaux; des mesures pour la santé et la sécurité et la redistribution des bénéfices entre tous et spécialement aux plus démunis.

— **La protection de l'environnement** dans le cadre européen doit accompagner le développement équilibré de nos sociétés sur les plans technologique et scientifique.

— **La construction démocratique** de l'Europe: la Communauté s'inspire des principes démocratiques fondamentaux et est formée de 12 Etats qui sont des démocraties parlementaires. Ceci exige d'avancer sur le plan institutionnel pour pouvoir réaliser l'**Europe des citoyens.**

Nous voulons construire une zone d'équilibre et de collaboration dans la sécurité au sein de l'Europe. Les liens communs et la confiance sont les meilleurs atouts pour avancer dans ce sens.

Pour nous , Socialistes et Sociaux-démocrates, l'affirmation d'une véritable **Europe des citoyens,** avec des institutions démocratiques, dans laquelle nous pourrons tous exercer le droit de vote en tant qu'Européens, est la clé de voûte de l'Europe que nous voulons construire.

Plus l'Europe gagnera en importance, plus le Parlement Européen sera fort. La construction de l'Europe n'est pas seulement l'affaire des gouvernements et des experts, elle doit aussi être celle des citoyens d'Europe. (1)

(1) Réserve du Parti Travailliste britannique:
Le Parti Travailliste britannique n'accepte pas ce paragraphe.

# Nous voulons une Europe prospère

avec une capacité économique et monétaire suffisante pour assurer la croissance indispensable à l'emploi et au bien-être.

Nous avons besoin d'une croissance économique sélective dont les objectifs prioritaires seront la création d'emplois, la cohésion économique, le bien-être social, la protection de l'environnement et la solidarité avec le Tiers-Monde.

La Communauté européenne, avec une stratégie sélective et coopérative de croissance, peut devenir le centre d'une zone dynamique de l'économie mondiale au cours de la prochaine décennie, un pôle d'activité qui peut contribuer activement à stabiliser le commerce mondial, en évitant les fluctuations auxquelles nous sommes actuellement soumis au niveau mondial à cause de l'instabilité financière et décisionnelle.

Ainsi, nous pourrons également parvenir au progrès industriel et technologique nécessaire pour pouvoir relever le défi américain et japonais et celui des nouveaux pays industrialisés.

En même temps, nous pourrons contribuer de façon décisive à la création d'un nouvel ordre économique international qui permettra une plus grande croissance des pays en voie de développement et la résolution du problème de la dette. Nous proposons une politique:

**coordonnée,** assurant un potentiel de croissance supérieur à la somme de celui des Etats membres, ce qui permettra de profiter des effets bénéfiques de l'ouverture des frontières. Pour cela, il est nécessaire que les institutions soient capables d'assurer des politiques de croissance. Il faut en particulier rechercher une convergence dans la mise en oeuvre des instruments de la politique industrielle, de la recherche, de la technologie, des transports, de la politique financière et monétaire.

**diversifiée,** pour profiter des marges de manoeuvre respectives. L'effet bénéfique de l'élargissement ne suffit pas. Les économies les plus fortes de la CEE doivent adopter des politiques de croissance équilibrée et réaliste afin de favoriser la création d'emplois et la prospérité pour tous, et de promouvoir la cohésion économique et sociale.

**sélective,** car la seule croissance ne suffira pas à éliminer le chômage. Le chômage est un problème général, avec des situations nationales et régionales différentes. C'est pourquoi il faut le combattre par des mesures sélectives et qualitatives qui prennent en compte la diversité de facteurs et de situations.

La création d'emplois continue à être une de nos priorités essentielles. Il faut que nous menions une politique active orientée vers la création d'emplois. La Communauté doit garantir à plus de 16 millions de citoyens au chômage le droit au travail au moment où la richesse augmente. L'égalité des droits et des chances vis-à-vis du travail doit être garantie, aussi bien pour les hommes que les femmes et les jeunes.

L'importance de la qualité de l'enseignement général justifie de chercher à y atteindre un haut niveau pour l'épanouisse-

ment de la personnalité, autant que pour la qualité des relations productives à venir. En effet, aujourd'hui le chômage atteint surtout ceux dont le niveau d'éducation et d'enseignement général est déficient. Pour cela, nous appuyons les initiatives suivantes:

— associer les entreprises, spécialement celles qui développent des techniques d'avenir ou des plans de formation de jeunes et de femmes, est un objectif de la plus haute importance. La Communauté européenne devra promouvoir, en accord avec les partenaires sociaux, des plans qui conduisent à la prolongation de la formation professionnelle au sein des entreprises, aidant, de cette façon, à rompre les barrières qui empêchent l'accès des jeunes et des femmes au monde du travail.

— chaque jeune, garçon ou fille, de la CE doit recevoir une formation professionnelle. La Communauté et les Etats Membres doivent conjuguer leurs efforts pour maintenir et intensifier les programmes d'échanges pour jeunes travailleurs et pour étudiants en tenant compte de l'égalité de chances pour garçons et filles.

— en complément de la coopération industrielle au sein de la CE, il faut parvenir à une coopération plus étroite entre les universités des Etats membres. Le renforcement des liens entre universités ouvre des perspectives qui doivent être systématiquement exploitées.

— en matière d'enseignement supérieur, nos universités doivent recevoir la même priorité que l'industrie. Nous voulons faire en sorte que, vers le milieu des années 90, un étudiant sur dix puisse aller étudier, pendant un an au moins, dans un autre pays membre.

Le processus de réorganisation industrielle en cours en Europe sera renforcé par le développement du Marché Unique. Alors que les compagnies européennes éprouvent déjà le besoin d'une collaboration transfrontalière par le biais de fusions et d'échanges d'actions, il est nécessaire d'avoir une politique de concurrence mûrement réfléchie et des po-

litiques industrielles fortes pour alléger les problèmes liés à la concentration et à la centralisation de la production et des services. A cette fin, nous avons besoin de nouvelles politiques industrielles et régionales, et les politiques existantes doivent être considérablement renforcées pour permettre une distribution équitable de la croissance économique à travers toute la Communauté, de façon à ce que 1992 soit bénéfique pour tous les citoyens d'Europe.

L'établissement du marché intérieur supposera des reconversions sectorielles et des redistributions régionales. Pour cela, il est nécessaire de se doter d'une politique industrielle commune tant dans les secteur d'avenir et de technologie de pointe que dans les secteurs traditionnels afin de les rendre plus compétitifs. Dans le même temps, un programme d'infrastructures à caractère européen doit nous doter d'un réseau de transports, avec une priorité aux transports en commun, et d'un système de communications modernes donnant corps à l'Europe sans frontières.

La meilleure réponse que nous pouvons apporter est de donner la priorité absolue à notre meilleur potentiel: l'Homme. Ceci exige d'augmenter le Fonds Social afin de développer la formation professionnelle et de mettre en commun les expériences qui garantissent la formation permanente et le souci de la qualité.

La recherche scientifique et technologique est essentielle. A côté d'autres initiatives promues par des organismes, des centres de recherche, ou des gouvernements, nous considérons que la réalisation du programme-cadre pluriannuel de recherche et de développement technologique (dont les programmes ERASMUS, COMETT, etc...), qui permettra de mettre en commun les efforts jusque-là dispersés, est un outil important pour garantir le rôle central de l'Europe dans les secteurs de pointe de l'économie.

La redistribution rationnelle du travail peut être un moyen efficace de lutter contre le chômage. Les formes de réduction

du travail, dans le cadre des 35 heures hebdomadaires, ainsi que l'aménagement du temps de travail devraient tenir compte des augmentations de productivité dans les entreprises et faire l'objet de négociations.

De même, la gestion des ressources naturelles non renouvelables est une autre source de création d'emplois, et de bien-être.

En plus des efforts publics d'investissements qui sont indispensables pour accroître les potentialités d'emplois , nous reconnaissons le rôle important que doivent jouer les entreprises qui sont impliquées de plus en plus dans les activités transfrontalières à l'intérieur d'un marché européen intégré. Il est cependant essentiel de faire en sorte que les travailleurs soient pleinement associés à ces stratégies de développement des entreprises, en organisant l'information et la participation des travailleurs aux décisions, dans le respect des modèles, traditions et acquis existants. En tant que Socialistes, nous considérons que les PME et le secteur des coopératives peuvent jouer un rôle stabilisateur au niveau économique et social, spécialement en ce qui concerne l'offre et la demande d'emplois.

L'instabilité monétaire internationale causée par les déséquilibres de balances de paiements et la fluctuation de mouvements de capitaux due à la spéculation, est un facteur de réduction de la croissance économique qui gêne la reprise des investissements productifs. Une meilleure coopération internationale est essentielle pour l'organisation d'un système international de changes, plus stable, basé sur des politiques économiques et monétaires responsables.

Lors de ces dix dernières années, la cohésion monétaire européenne a trouvé une expression partielle et incomplète dans le Système Monétaire Européen.

Celui-ci devrait être transformé pour améliorer ses opérations et lui donner une plus grande cohérence. Avec sa

force commerciale et le Marché Unique, la Communauté Européenne ne peut pas sacrifier son économie et ses politiques sociales à cause de fluctuations de monnaies extérieures, comme le Yen ou le Dollar. Ici comme partout les intérêts des européens doivent prévaloir.

Il y aurait un grand avantage à renforcer la cohésion monétaire européenne en introduisant des engagements de consultation entre les autorités monétaires, en vue de coordonner les interventions nationales et les politiques monétaires concernant à la fois les taux de change et la définition d'un nouveau système monétaire international plus stable et mieux équilibré.

Le Système Monétaire Européen est un des moyens de parvenir à une identité monétaire européenne, dont le but serait de défendre les intérêts des citoyens européens et de créer les conditions d'une croissance économique plus équilibrée. Le SME ne doit pas être un but en soi, c'est un instrument pour assurer une meilleure stabilité dans les taux de changes, mais il doit également permettre l'introduction de politiques économiques d'expansion non inflationnistes.

Le but du SME pourrait être atteint par l'intégration des monnaies européennes qui ne font pas encore partie du système de changes, mais cela devrait être fait de façon à prendre en compte les différentes conditions économiques, au sein de chaque pays, et doit être accompagné de mesures prévenant toute dislocation financière.

Tout renforcement de la cohésion monétaire dans la Communauté européenne, dans la perspective de l'établissement d'un Fonds Monétaire Européen, ne peut se réaliser que s'il existe un meilleur contrôle démocratique de la politique monétaire dont un des objectifs est d'éviter l'anarchie sur un marché européen intégré des capitaux.

Au niveau financier, l'intégration des marchés des capitaux exige que la Communauté se dote au moins d'un système

cohérent de règles et de procédures d'information afin de réaliser la transparence des transactions et le contrôle du mode d'acquisition des valeurs mobilières des sociétés (commerciales, financières, et industrielles) afin que soient protégés les intérêts légitimes des travailleurs et des épargnants et en s'assurant que les objectifs poursuivis soient compatibles avec les choix politiques et sociaux.

La réalisation du marché intégré des capitaux doit favoriser le développement économique, la croissance et l'emploi dans la Communauté, notamment par un financement optimal et à moindre coût des investissements. Des mesures communes contre la fraude fiscale et l'évasion fiscale devraient être prises. Il convient de ne pas arriver à une situation où seuls les revenus du travail seraient taxés. (*)

Dans le domaine agricole, il faudra continuer la réforme amorcée avec un système de stabilisateurs et de mesures sociostructurelles, pour éviter la création d'excédents non désirés et pour protéger la situation des petits producteurs, surtout ceux des zones défavorisées.

Il faut donner une plus grande importance à la relation entre l'Agriculture et l'Environnement. Il faut encourager la production alimentaire respectueuse de l'Environnement. Des normes plus élevées doivent être instaurées dans la production, le traitement et la distribution des aliments. Cette approche est nécessaire, non seulement pour s'assurer que les produits alimentaires ne sont pas pollués par des produits chimiques nocifs, mais aussi pour protéger les consommateurs et la nature. Un air pur, une eau pure, un sol non pollué sont des priorités vitales. Les agriculteurs doivent être em-

(*) Réserve POSL (Luxembourg):
La libre circulation des mouvements de capitaux est déjà réalisée par certains pays membres de la Communauté sans qu'elle soit considérée par ceux-ci comme une cause de fraude et d'évasion fiscale. L'article 67 du Traité de Rome prévoit la suppression progressive des restrictions aux mouvements de capitaux sans aucun préalable.

ployés, non seulement à produire des aliments mais aussi à protéger et revaloriser la campagne.

De même l'encouragement d'une production alternative forestière, offre un cadre bien moins destructeur et peut s'ajouter aux ressources des petits paysans dans les régions désavantagées.

Il est de l'intérêt de l'Europe toute entière que nous stabilisions et préservions les communautés rurales. L'augmentation des Fonds structurels offre l'opportunité de développer le monde rural grâce aux programmes intégrés de développement. Il est nécessaire de relever le niveau de vie dans beaucoup de zones défavorisées, en améliorant les services et les facilités, et en créant des emplois alternatifs, y compris de travail à temps partiel pour les petits fermiers et fermières et leurs familles, qui ne sont pas totalement employés par les travaux agricoles.

Il est nécessaire de rétablir l'équilibre sur les marchés agricoles mondiaux à travers des accords de production et de commerce qui tiennent comptent des intérêts des pays en voie de développement, dans le cadre des négociations du GATT.

En tant qu'activité économique, la pêche, dont l'industrialisation et la commercialisation apportent une grande valeur ajoutée, maintient un haut niveau d'emploi. Une tâche indispensable à réaliser dans le futur immédiat est de la maintenir, améliorer ses possibilités, et moderniser le secteur, tout en veillant à la conservation des bancs de poissons et au maintien de l'équilibre écologique.

La préoccupation pour les aspects sociaux du secteur de la pêche doit se traduire dans les réformes nécessaires pour mettre sur un pied d'égalité les travailleurs de la mer et l'ensemble des travailleurs.

Les régions insulaires maritimes périphériques de la Communauté ont des problèmes spécifiques qui requièrent des solutions différenciées.

La construction européenne n'est pas un processus d'intégration négative, de démolition systématique des règles, comme l'affirment les partisans de la «dérégulation». Faire l'Europe est une tâche commune de construction positive.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# Nous voulons une Europe solidaire

dans un espace économique et social commun, et non simplement une zone de libre échange. Pour cela, nous considérons que le développement du marché intérieur doit aller de pair avec une politique active de cohésion économique et sociale.

Dans la Communauté des 12, il existe de très grandes différences de développement et de conditions de vie. Plus de 60 millions d'Européens vivent dans des régions dont le revenu per capita est inférieur de 25% ou plus à la moyenne communautaire. De même, il faut tenir compte du fait que les bénéfices apportés par la création du marché intérieur ne vont pas être répartis de la même façon dans toute l'Europe. Nous connaissons des processus de reconversion industrielle et de redistribution régionale continus et importants qui feront des bénéficiaires et des marginaux si des politiques compensatrices ne sont pas mises en place.

La première réalisation de la cohésion économique et sociale est la solidarité interrégionale. Nous, Socialistes, considérons que le doublement des fonds structurels pour 1993 est un compromis minimum qui doit devenir une réalité. Pour l'atteindre, il faut travailler de façon coordonnée à tous les ni-

veaux -local, régional, national et communautaire- afin de renforcer les programmes intégrés d'intérêt communautaire.

Des politiques régionales efficaces exigent plus qu'une augmentation budgétaire. Elles dépendent de la volonté politique de changer les structures et de l'incorporation de critères régionaux à tous les aspects de la politique économique et sociale. Si une politique régionale n'est pas mise en oeuvre, nous courrons le risque d'arrêter le processus d'intégration de la Communauté.

Nous considérons qu'il est prioritaire de concentrer l'effort sur le développement des régions les plus défavorisées traitées dans les points 1, 2 et 5 (régions défavorisées, régions en déclin industriel, mise au point de structures et développement des zones rurales), du règlement-cadre des fonds structurels, sans oublier les points 3 et 4 qui concernent la lutte contre le chômage de longue durée, la formation et l'insertion professionnelle des jeunes et des femmes.

La cohésion économique et sociale ne se limite pas seulement à une politique de rééquilibrage régional. C'est le fil conducteur qui doit inspirer toutes les politiques communautaires. Pour cela, en plus de la solidarité, la cohésion implique également:

— la nécessité d'une convergence au niveau des politiques économiques, ainsi que la cohérence dans les processus d'harmonisation sociale dans le progrès et d'une harmonisation fiscale dans la mesure où celle-ci est nécessaire au marché intérieur, sans contraindre les recettes d'aucun état.

— L'adoption de normes industrielles uniformes, nécessaire pour créer un marché, spécialement pour les produits de haute technologie, pour le développement desquels le morcellement du marché européen a été un frein.

— La prise en considération, dans l'application de la politique agricole commune, des différences de capacité, conditions et variétés de production.

— Une responsabilité commune pour la défense de l'environnement qui prenne en compte les problèmes spécifiques de chaque pays.

C'est pourquoi la cohésion exige, comme c'est le cas dans chaque pays au niveau de ses régions, un degré de cohérence dans toutes les politiques communautaires, pour pouvoir prendre en compte les inégalités et parvenir à une mise à niveau. (*)

La construction de l'Europe ne peut se limiter à ses dimensions économique et sociale. Pour cela nous appuyons les initiatives culturelles venant aussi bien de la Commission, du Parlement Européen, que du Conseil de l'Europe. Le développement d'une politique commune pour la télévision de haute définition et pour les réseaux de diffusion, tout comme la création d'un conseil européen de la télévision et de la production audiovisuelle sont des pas importants dans ce processus.

Nous essaierons d'améliorer la qualité des émissions et des programmes, et le droit à l'information et la liberté d'expression, éléments essentiels de la démocratie, devront être sauvegardés.

L'Europe est riche autant de sa diversité culturelle que de sa vocation universelle, qui doivent être maintenues et encouragées. Pour cela il est nécessaire de protéger également les langues et cultures minoritaires, et favoriser leur accès aux médias.

(*) Réserve du Parti Travailliste britannique:
Le Parti Travailliste britannique n'accepte pas l'harmonisation fiscale comme un élément nécessaire au développement du Grand Marché européen et rejette tout obstacle au maintien du taux zéro de TVA sur les biens et services de première nécessité.

Quand l'Europe prépare son futur, elle doit permettre à la jeunesse de construire son avenir. Pour cela il est nécessaire de développer toutes les initiatives qui permettent de renforcer parmi la jeunesse le sentiment d'une identité européenne.

Les compétitions sportives situées dans le cadre de la Communauté et des pays tiers sont également un moyen utile de construire l'Europe.

Pour les Socialistes, l'Europe sociale est un élément fondamental de construction de l'Europe des citoyens. La Charte sociale européenne est sa pierre angulaire et doit être reconnue comme telle par tous les Etats communautaires.

C'est à partir de cette Charte qu'il faut élaborer une législation sociale communautaire qui définisse les bases de la démocratie économique, la protection sociale, la santé et la sécurité sur le lieu de travail, l'égalité professionnelle et l'égalité des chances entre femmes et hommes, la libre circulation et la reconnaissance mutuelle des diplômes et des qualifications, et les droits des immigrés.

La participation des travailleurs et de leurs représentants aux décisions de l'entreprise; les droits à l'information, de consultation et de négociation dans l'entreprise sur tous les problèmes qui concernent l'organisation et les conditions de travail; la participation des représentants des travailleurs à la concertation et à l'élaboration (au niveau régional, national, et communautaire) des programmes de développement, sectoriels et régionaux sont les principales orientations qui caractérisent la démocratie économique soutenue par les socialistes européens.

Le développement du dialogue entre les partenaires sociaux dans le cadre communautaire doit être un autre trait fondamental de l'Europe sociale. Les négociations entre les partenaires sociaux doivent être entamées afin de régle-

menter la situation des multinationales et d'introduire des normes minimum dans les secteurs professionnels afin d'éviter les situations de concurrence déloyale et de parvenir à une approche négociée et solidaire.

Tous les citoyens européens ont droit à un système correct de sécurité sociale. En accord avec l'Acte Unique européen, nous appuyons l'amélioration du niveau de la sécurité sociale dans tous les pays de la CE, si nécessaire à travers une élévation progressive du niveau social.

Nous signalons l'urgence qu'il y a à avancer vers cet objectif social, jusqu'à présent le moins avancé du processus. La prospérité s'annonce, mais il ne faut pas oublier que les fruits de la croissance doivent être répartis. Pour cela, nous réitérons notre prise de position en faveur du maintien et de l'actualisation d'un Etat qui assure la meilleure protection sociale possible.

L'égalité sociale et la non discrimination à l'égard des femmes devraient être partie intégrante de l'Europe sociale pour laquelle nous oeuvrons.

La réalisation d'un marché intérieur libre n'aura pas obligatoirement des effets positifs pour les femmes. Pour que les femmes puissent également se déplacer librement au sein de la Communauté, leur indépendance économique doit être assurée. Dans tous les pays de la Communauté on doit pouvoir trouver un niveau raisonnable de facilités pour la garde des enfants et les allocations familiales etc..

L'Europe sociale pour laquelle nous nous battons doit être sociale aussi bien pour les hommes que pour les femmes.

Pour y parvenir nous avons besoin de:

— la mise en oeuvre des directives existantes concernant l'égalité des femmes,

— progrès concernant les projets de directives sur le travail à temps partiel, les horaires flexibles, la garde parentale, etc.,
— la formation élargie et la formation continue des femmes,
— une Directive «Action positive» pour les femmes,
— l'amélioration de la situation des femmes immigrées,
— l'éradication du harcèlement sexuel et de la violence sexuelle contre les femmes et les enfants,
— l'égalité de participation pour les femmes et pour les hommes dans tous les parlements, gouvernements, institutions locales, nationales, et internationales, ainsi que dans les organes de décisions des partis politiques.

Il faut garantir le droit de vote pour tous les résidents européens aux élections européennes et permettre aux immigrés qui résident depuis un certain temps dans le pays d'accueil une participation à la vie politique locale.

Nous, Socialistes et Sociaux-démocrates, devons maintenir une attitude permanente de lutte contre le racisme et la xénophobie qui constituent des menaces fascistes et régressives pour nos démocraties. L'Europe doit continuer à être une terre d'asile politique, de tolérance, et de liberté.

Nous demandons à tous les citoyens européens en accord avec la déclaration des trois institutions européennes du 11 juin 1986 de rejeter toute forme de ségrégation et de discrimination des citoyens non-européens vivant dans la Communauté.

Nous pensons que la «dérégulation» systématique et le démantèlement des acquis sociaux peuvent annihiler le progrès. Cela ne peut conduire qu'à des inégalités accrues et à engendrer de nouvelles formes de pauvreté, en accentuant la bipolarisation de nos sociétés, en brisant leur cohésion sociale.

Construire l'Europe sans frontières exige une politique active de solidarité et de responsabilité sociale et collective.

© Fondation Jean-Jaurès

# Nous désirons une Europe où il fait bon vivre,

car nous voulons rendre compatible le développement économique avec la protection de la nature.

L'amplitude des récentes catastrophes écologiques et la dégradation continuelle de l'environnement montrent clairement le rôle crucial de la CE dans ce secteur.

L'achèvement du marché unique de 1992 offre la possibilité d'adopter les normes les plus hautes possibles dans les pays de la CE pour la protection de l'environnement ainsi que la santé et la sécurité de tous les citoyens.

Bien que de nombreuses conventions relatives à la protection de l'environnement aient été signées, les problèmes ne cessent d'empirer, du fait de l'augmentation des émissions toxiques, mais aussi du fait que ces accords ne sont pas assez efficaces. Il manque des accords plus efficaces. La pollution ne s'arrête pas aux frontières nationales et les politiques nationales de défense de l'environnement ne peuvent faire face isolément à l'ampleur du problème qui exige une coopération transfrontalière, non seulement au niveau communautaire, mais aussi entre la CE et l'AELE, et, en fait, plus globalement entre l'Europe de l'Ouest et de l'Est.

Parmi les points importants figurent les suivants:

— le changement climatique: il convient de lutter contre les effets de serre provoqués par le dioxyde de carbone et autres substances qui provoquent une hausse de la température atmosphérique;

— la protection de la couche d'ozone: il faut réduire substantiellement les émissions de CFC dans l'atmosphère pour reconstituer la couche d'ozone sur l'Antarctique;

— et établir un programme scientifique ayant pour objet d'intensifier la recherche consacrée à l'ozone dans la stratosphère;

— la pollution atmosphérique: il faut réduire les émissions de dioxyde de souffre et d'acide nitrique provenant des grandes installations de combustion, des émissions des gaz d'échappement automobile et de camions, et promouvoir la distribution d'essence sans plomb;

— la conservation des ressources biologiques des océans;

— la protection des eaux et les mesures pour réduire au minimum les attaques contre l'environnement marin, ainsi que la pollution par tous les déchets versés dans la mer, en particulier tous les déchets de substances toxiques d'origine terrestre, y compris par le contrôle et la limitation de l'emploi des engrais;

— les catastrophes écologiques: il faut élaborer des règles communes de sécurité et articuler un système d'alerte rapide;

— le développement et la recherche: il faut promouvoir les technologies compatibles avec le strict respect de l'environnement et qui empêchent la progression de la contamination, avec de nouvelles politiques de promotion de la réutilisation ou du recyclage des ordures;

— les moyens pour lutter et prévenir les dangers de désertification dans de nombreuses régions d'Europe dues à l'érosion et aux incendies de forêts;

— la prévention des radiations, l'adoption de normes universelles pour la neutralisation et le stockage des déchets nucléaires.

Les problèmes de l'environnement ont augmenté dans les pays d'Europe de l'Est et la prise de conscience s'est effectuée de l'urgence qu'il y a à s'intéresser à ces problèmes pour parvenir à une solution durable. Dans ce but, la coopération technologique des pays de l'Europe occidentale avec les pays de l'Europe de l'Est est nécessaire, et doit être plus développée qu'actuellement.

Il est nécessaire de mettre au point de nouvelles formes de coopération dans le domaine de l'environnement ayant les caractéristiques d'un projet à grande échelle et qui impliqueraient, comme EUREKA, de nombreux pays. Il faut aussi appuyer les projets EUREKA en relation avec le développement de technologies propres ou de lutte contre la pollution. On s'assurerait ainsi de la participation aux projets, aussi bien des pays de la CE que des pays de l'AELE pour résoudre avec une plus grande efficacité un problème écologique spécifique.

Pour tout cela nous proposons le lancement d'un programme européen d'investissements pour la protection de l'environnement, appuyant les efforts nationaux, régionaux et locaux, prenant en compte aussi bien les problèmes dominant en Europe Centrale et du Nord (pluies acides, mort des forêts, pollution de la Mer du Nord) que les problèmes spécifiques aux pays du Sud (érosion, risque de désertification, pollution de la Méditerranée).

Ce programme exige que nous persévérions dans la politique d'économie de l'énergie, avec un appui décisif à la promotion des énergies qui ne causent pas de dommages écologiques et la création d'une agence communautaire indépendante de surveillance de l'environnement.

# Nous voulons une Europe démocratique,

dotée d'institutions conformes aux valeurs fondamentales de la démocratie parlementaire.

Nous, Socialistes, considérons que nous ne progresserons sur le chemin de l'Union Européenne, telle que définie dans l'Acte Unique, que si les citoyens européens et leurs représentants élus participent à la prise de décisions.

La mise en oeuvre de l'Acte Unique permet de progresser vers un fonctionnement démocratique et efficace des institutions.

La résolution des contentieux financiers et budgétaires pendants nous permet de pouvoir concentrer nos efforts sur les vraies priorités.

L'évolution rapide de la situation politique et économique mondiale nous rappelle la nécessité qui s'impose à nous de renforcer la Communauté.

Ce renforcement doit être l'oeuvre de tous et de chacun des Etats membres.

Il est certain que les objectifs de 1992 feront appel à de plus grands échanges au sein de la CE.

La création du marché intérieur représente une profonde restructuration du pouvoir économique. Pour cela, il est nécessaire de renforcer les mécanismes de contrôle démocratique afin de veiller à ce que les groupes de pression n'accumulent pas de pouvoir excessif aux dépens des citoyens et de leurs représentants élus. Il est absolument prioritaire de compléter le cadre juridique et les institutions afin que l'autorité communautaire puisse défendre l'intérêt général. (*)

Vu que le volume et le rythme de prise des décisions dans la CE a augmenté au fur et à mesure que 1992 approchait, les défauts existants dans les procédures démocratiques de la Communauté se sont fait jour. Ceux-ci se produisent aussi bien dans chacune des institutions de la CE qu'entre elles et qu'au niveau national. Malheureusement, la diminution du contrôle de la part des Parlements Nationaux n'a pas été compensée par l'augmentation parallèle des responsabilités du Parlement Européen. La pierre de touche de la vie démocratique de la Communauté est le respect de la démocratie parlementaire, meilleur système de garantie de l'application de la loi et des droits des citoyens.

Nous, socialistes, souhaitons que les institutions européennes travaillent le plus efficacement possible. La démocratisation de la Communauté demandera un effort de la part des institutions et un meilleur équilibre interinstitutionnel. Aucun domaine de la politique de la CE ne sera exclu du contrôle parlementaire et le Parlement Européen doit jouer un rôle clé dans le contrôle démocratique et le processus de prise de décisions de la Communauté. (*)

C'est pourquoi nous affirmons que les changements prévus dans l'Acte Unique, ainsi que la réalisation de l'objectif de 1992, rendent nécessaire un progrès institutionnel dans la Communauté.

La tâche prioritaire du Parlement qui sera élu consistera à préparer la base de ces réformes. Le Parlement a rendu possible l'Acte Unique avec le Projet de Traité d'Union Politi-

que de 1984. Il a maintenant le devoir et la responsabilité de jeter les bases démocratiques de l'étape suivante. (*)

La réalité politique des institutions européennes se fonde sur une double légitimité démocratique: légitimité nationale, concrétisée par le Conseil, et légitimité communautaire incarnée par le Parlement et la Commission.

Les progrès dans le processus d'Union Européenne doivent partir de la reconnaissance de cette double légitimité. A cette fin, la collaboration entre le Parlement Européen et les Parlements des Etats membres est tout particulièrement nécessaire. De même, il est fondamental de s'assurer le soutien tant des forces politiques et sociales que des citoyens en général. Pour cela, nous accordons un grand crédit aux initiatives publiques, manifestations et consultations favorables à l'Union Européenne. La consultation la plus décisive à court terme sera l'élection du Parlement Européen en 1989. (*)

Nous, Socialistes, proposons au prochain Parlement de se fixer les objectifs institutionnels fondamentaux suivants:

— Le renforcement du pouvoir et la légitimité démocratique de la Commission qui devra recevoir collégialement la confiance du Parlement Européen par le vote d'investiture.

— La mise en place progressive d'un système de co-décision réelle entre le Parlement et le Conseil des Ministres dans tous les domaines de la législation communautaire, à travers l'extension de la procédure de coopération établie par l'Acte Unique qui pour l'instant s'applique uniquement aux thèmes concernant l'achèvement du Marché Intérieur. Cet élargissement de la procédure de coopération devrait aller de pair avec l'extension du vote par majorité au sein du Conseil.

— La participation du Parlement aux décisions sur les recettes du budget communautaire est un élément fondamental de responsabilité politique. La contribution à la Communauté doit être fonction des possibilités des Etats et

des citoyens, selon un critère de progressivité afin que la justice et la cohésion deviennent une réalité.

— Pour les Socialistes, le respect de l'accord interinstitutionnel de juin 1988 sur la «discipline budgétaire et l'amélioration de la procédure budgétaire» est un élément essentiel du sérieux de la gestion des fonds communautaires.

— Le développement du système de garantie et de protection des droits des citoyens dans le cadre de la législation communautaire. (*)

(1) Réserve du Parti Travailliste britannique,
Le Parti Travailliste britannique n'accepte pas ces paragraphes.



Coll. Fondation Jean-Jaurès

# L'Europe doit jouer un rôle actif dans le monde

Nous, Socialistes, considérons que l'Europe doit jouer **un rôle actif dans le monde** pour la paix, la liberté et le développement.

L'Europe occidentale doit jouer un plus grand rôle dans le domaine de la paix, de la sécurité et du désarmement. Dans ce but, une coopération encore plus efficace est nécessaire. Sur les grandes questions de politique internationale, la Communauté Européenne doit agir en faveur de la paix, de la justice, du respect des droits de l'homme et d'une meilleure politique de développement.

Ceci exige que l'Europe occidentale, par le renforcement de la coopération, développe sa propre responsabilité en matière de politique de sécurité considérée comme une dimension de la politique extérieure. L'objectif n'est pas de créer une nouvelle superpuissance militaire, mais de contribuer, par l'action politique, les initiatives diplomatiques et la coopération économique et écologique, à la réduction des tensions et la création d'espaces de liberté, de démocratie et d'autonomie dans le monde.

Dans ce but, la Communauté devrait jouer un rôle diplomatique plus concret et actif pour résoudre les conflits régionaux

ainsi que ceux touchant des Etats membres ou membres associés de la Communauté, comme le retrait des troupes d'occupation étrangères à Chypre et le respect de son intégrité nationale et de son indépendance.

Nous sommes conscients de l'importance du débat concernant l'UEO. Il convient de saluer sa revitalisation et son élargissement à deux nouveaux pays communautaires. Toutefois, l'UEO ne se substitue pas à la coopération sur le plan de certains aspects de la politique de sécurité menée dans le cadre de la coopération politique comme prévu par l'article 30.5 de l'Acte Unique. Nous considérons que l'UEO doit être ouverte à toute candidature européenne.

Le renforcement du rôle de l'Europe dans la sécurité et le désarmement doit être utilisé pour promouvoir une politique de détente entre l'Est et l'Ouest.

Dans ce débat la situation spécifique de l'Irlande doit être prise en compte; son statut de pays neutre dont il est tenu compte implicitement dans l'Acte Unique doit être pleinement reconnu et respecté.

La réduction des antagonismes et des armements en Europe doit aller de pair avec le développement de la confiance et de la coopération. La Communauté est le noyau de l'union pacifique et libre des Etats démocratiques de l'Europe occidentale.

Le but est toujours de créer un ordre pacifique européen qui est l'objectif de l'Acte final d'Helsinki à travers lequel le processus de la CSCE peut aboutir positivement.

Nous demandons la création d'un institut indépendant et impartial pour la sécurité européenne qui contribuerait aux analyses politiques et à l'information.

En ce qui concerne nos voisins de l'AELE, nous saluons les progrès réalisés dans la création d'une «Zone Economique Européenne» qui les relie à la Communauté de façon équilibrée, simultanément à la mise en marche du Marché Unique de la Communauté à la fin de 1992. Nous sommes prêts à accueillir favorablement toute demande d'entrée dans la Communauté provenant de nos partenaires de l'AELE dans les prochaines années.

La coopération plus étroite entre la CE et l'AELE appelle de nouvelles formes de coopération autres que des accords de libre échange. Cela doit inclure la recherche commune d'une Europe sociale et la solution des importants problèmes d'environnement. Tout en faisant attention aux sensibilités nationales, la relation doit être renforcée pour parfaire et partager les bénéfices et les charges de la coopération économique, industrielle et politique.

Nous, Socialistes et Sociaux-démocrates, ne pouvons accepter la division de l'Europe comme un fait immuable. Nous désirons faire tomber les barrières qui séparent les peuples d'Europe. Pour ce faire, le moyen le plus efficace est de promouvoir la coopération et le développement des relations politiques, économiques, culturelles et humaines avec tous les Etats et peuples d'Europe orientale.

L'établissement de relations entre la CEE et le COMECON est un pas historique bénéfique pour tous. Le potentiel de croissance économique des pays du COMECON est important, à condition qu'ils soient capables de poursuivre le processus annoncé de profondes réformes économiques et sociales. Le succès de ces réformes est dans l'intérêt de tous.

Dans ce contexte, nous considérons de première importance la mise en pratique de tous les éléments de l'Acte final d'Helsinki. Toute amélioration en matière de démocratie interne et de respect des droits de l'Homme en Europe de l'Est conduira à une amélioration des relations mutuelles in-

tereuropéennes, aussi bien au niveau des gouvernements que par le dialogue avec toutes les forces politiques des pays de l'Est, qui sont favorables à des réformes politiques et économiques conduisant à la démocratisation et au pluralisme.

Aujourd'hui, le système de dissuasion nucléaire constitue un élément du système de sécurité militaire en Europe. Notre but à long terme reste de dépasser le système de dissuasion réciproque par la réduction des armements et des antagonismes dans le cadre d'un ordre de paix européen et mondial. Aussi longtemps que les armes nucléaires existeront, elles ne pourront être seulement que des instruments de dissuasion mais jamais des armes offensives. Nous sommes, dès lors, convenus de réduire le nombre et l'impact de ce composant. En particulier, nous souhaitons atteindre une situation où la stabilité conventionnelle rendra possible l'élimination par les deux pactes des armes nucléaires non stratégiques.

Nous soutenons fermement l'accord INF (Forces nucléaires à portée intermédiaire) qui élimine les catégories de missiles de portée intermédiaire, lancés à partir du sol. Cet accord réduit la menace des armes nucléaires à portée continentale en Europe et en Asie. Il atténue le danger de chantage nucléaire contre des Etats qui ne possèdent pas l'arme atomique. Il apporte la preuve qu'un désarmement nucléaire est possible. Il établit un précédent: celui d'une vérification effective, qui comprend le principe d'une inspection sur place et d'une réduction asymétrique des forces.

L'accord INF ne s'avère réellement efficace que si l'on est en mesure d'y donner suite au moyen d'accords complémentaires capables d'assurer l'équilibre, et si l'on peut empêcher l'élaboration de dispositions compensatoires, qui réorienteraient la course aux armements dans d'autres directions, peut-être plus dangereuses. Dès lors nous nous opposons à des mesures — y compris les mesures dites de «moderni-

sation» — qui contrecarreraient les effets de la suppression des missiles à moyenne portée ou contourneraient l'esprit et la lettre du traité INF. Le moment est aujourd'hui à la négociation, non à la modernisation.

Nous soutenons fermement la conclusion d'un accord START (négociations sur la réduction des armes stratégiques) visant à la réduction de 50% des forces stratégiques nucléaires américaines et soviétiques. Non seulement un tel accord revêt une importance essentielle pour l'avenir des relations sovieto-américaines et peut permettre d'enrayer la course aux armements nucléaires, et même d'inverser la tendance, mais en outre il peut servir à vider de facto cette course de sa substance en affectant à des objectifs situés en Europe les ICBM (missiles balistiques intercontinentaux), les SLBM (missiles balistiques lancés à partir de sous-marins) et les SLCM (missiles de croisière lancés à partir de la mer).

Nous croyons en outre que les limitations et les diminutions devraient être imposées aux SLCM équipés d'une ogive nucléaire, parallèlement à un accord sur une réduction de 50% des armements stratégiques. D'une façon générale, il est important d'imposer de telles limitations pour empêcher tout autre détournement de la course aux armements nucléaires, en particulier afin de protéger l'Europe dans son ensemble, notamment sur ses flancs contre la menace naissante des SLCM dirigés contre des objectifs terrestres.

Nous sommes totalement opposés à l'extension de la course aux armements terrestres dans l'espace. L'espace devrait être préservé au profit de l'humanité. Tout déploiement d'armes devrait être banni dans l'espace. Les utilisations militaires de l'espace devraient se limiter à l'observation, la navigation et la communication. En conséquence, nous nous opposons aux essais et au déploiement de systèmes anti-missiles balistiques dans l'espace. Nous sommes opposés au développement et au déploiement de systèmes de défense assurée au moyen de missiles stratégiques, qu'ils soient ba-

sés ou non dans l'espace. Partant, nous insistons sur le respect strict des dispositions du traité ABM (missiles antibalistiques) conformément à l'interprétation donnée lors de la ratification de cet accord par le Sénat américain. De notre point de vue, la menace offensive par des missiles balistiques devrait être réduite par la conclusion d'accords, dans la perspective d'un démantèlement mutuel, plutôt que par des mesures unilatérales de protection illusoire qui pourraient en fait conduire à une prolifération future des systèmes offensifs.

L'évolution enregistrée dans ce domaine contribuera à soutenir les efforts déployés en vue de conclure un traité sur l'interdiction générale des essais nucléaires (CTBT). Dans ce cadre, nous saluons les progrès des accords supplémentaires qui faciliteront la ratification du traité pour l'interdiction partielle des essais nucléaires (TTBT). Un CTBT serait un moyen efficace d'enrayer le processus de modernisation nucléaire et d'obtenir l'adhésion universelle au Traité de Non-prolifération (NPT).

Dans les années à venir, des négociations sur l'équilibre des forces conventionnelles en Europe seront d'une importance capitale pour la paix sur notre continent. Le but de telles négociations sera l'équilibre des forces conventionnelles au plus bas niveau possible. Les négociations devraient porter sur les forces conventionnelles des deux pactes sur l'ensemble du territoire européen. Les 23 pays des deux pactes devraient mener leurs négociations dans le cadre de la Conférence sur la sécurité et la coopération en Europe (CSCE) qui réunit 35 nations. Le premier objectif de ces négociations serait de renforcer l'équilibre. Ceci pourrait être atteint par des réductions asymétriques dans le but d'atteindre des seuils communs, situés très nettement en-deça du niveau actuel des forces. En outre, ceci devrait être obtenu par une réduction sélective et le retrait des potentiels axés sur l'offensive. Les systèmes à double ou triple possibilité d'utilisation ne devraient pas être exclus de ces négociations, au vu de leur capacité à être dotés de munitions nucléaires ou chimiques.

Un premier accord de réduction des forces conventionnelles devrait diminuer les possibilités d'attaques surprises, d'actions offensives soutenues et d'occupation de territoires. Un tel accord devrait être complété par la mise en oeuvre dans la cadre de la CSCE, de mesures de confiance et de sécurité (CSBM) qui soit de nature à rendre plus transparents et prévisibles les déploiements des forces militaires en Europe.

Dans la logique d'un concept global qui prend en compte les interactions entre composants conventionnels et nucléaires, dans le cadre de notre stratégie en matière de planification des forces et de négociations, nous estimons que les armes nucléaires tactiques d'une portée de moins de 500 km, ainsi que les armes conventionnelles doivent faire l'objet de négociations qui soient menées de manière à contribuer en permanence à la stabilité en Europe. Afin d'accroître cette stabilité et de compléter et renforcer un accord sur l'équilibre des forces conventionnelles, nous estimons qu'il conviendrait d'accorder la plus grande attention à la réduction et au retrait des armes nucléaires de champ de bataille. Leur courte portée, le nombre limité de dépôts de munitions et leur logique d'armes de combat contribuent à une instabilité dangereuse en cas de crise. Nous souscrivons à l'idée de la création de couloirs dépourvus d'armes nucléaires et d'armements conventionnels plus particulièrement tournés vers l'offensive, en tant que mesure de confiance et élément faisant partie intégrante d'un ensemble de dispositions axées sur la stabilité en Europe. La fixation de zones dénucléarisées, dans le cadre d'un accord global, visant à réduire l'armement nucléaire en Europe pourrait contribuer à la stabilité et à la sécurité de l'Europe entière.

Les positions et stratégies ou doctrines militaires des deux alliances doivent être conçues de manière à prévenir toute attaque et à préserver la stabilité. Une attention particulière devrait être accordée à l'importance, à la structure, au déploiement et à la disposition des forces en temps de paix, de

manière à préserver une situation globale cohérente du point de vue de la sécurité et du contrôle des armements. Dans la mise en place d'une stratégie militaire crédible en une période caractérisée par une intensification des négociations, les deux alliances devraient respecter les principes suivants:

— L'accent devrait être mis sur les déploiements et dispositifs susceptibles de servir à des actions offensives, l'objectif étant, dans toute la mesure du possible, de les réduire.
— Il conviendrait de réduire les arsenaux nucléaires de théâtre en renonçant à l'artillerie nucléaire avec ses dangers potentiels de préemption et d'utilisation prématurée en période de crise ou pendant les phases initiales d'un conflit.

Nous exigeons la conclusion d'un accord sur l'interdiction et l'élimination des armes chimiques dans le monde entier sous contrôle international. Si cet accord n'était pas conclu à court terme, il faudrait créer une zone sans armes chimiques dans toute l'Europe.

Nous pensons qu'une politique concertée de réduction des dépenses militaires sera bénéfique pour tous. Les moyens ainsi libérés pourront contribuer à renforcer la coopération Nord-Sud et les besoins sociaux.

Nous, Socialistes et Sociaux-démocrates européens, considérons que l'avenir lance un défi mondial. La coopération avec les pays du Tiers-Monde doit s'inspirer des principes de justice, de solidarité, de paix et de développement.

Nous défendons un nouvel ordre économique international. Nous considérons la réforme et le renforcement du GATT comme une amélioration du marché. L'actuel «Uruguay Round» doit apporter aux pays en voie de développement un plus grand accès aux marchés des pays industrialisés. De plus, il faut introduire dans les règles du GATT une nouvelle Clause Sociale afin de garantir le respect des normes

minimales du travail de l'OIT dans le monde entier. Nous prônons un Code de Conduite international plus strict pour les sociétés multinationales, surtout en ce qui concerne les opérations dans les pays en voie de développement.

La réforme du GATT doit aller de pair avec le rétablissement de la stabilité sur les marchés internationaux, ainsi que la dotation de recours supérieurs au FMI, à la Banque Mondiale et au Comité d'Aide au Développement, avec une attention toute particulière pour l'investissement dans les pays moins développés. La Communauté doit faire pression pour obtenir des modifications dans les programmes de réajustement économique du FMI afin que les problèmes sociaux existants dans les pays en voie de développement ne soient pas aiguisés.

Pour cela, nous jugeons fondamental que la Communauté sache définir de façon cohérente sa politique d'aide au développement comme dimension fondamentale de sa politique extérieure commune.

A la lumière de sa propre expérience , elle doit encourager et soutenir les processus de collaboration et d'intégration régionale. En ce sens, il est très important de redéfinir la politique de coopération européenne dans la perspective de la réalisation du marché intérieur de 1992.

Ceci exige le lancement d'un plan financier d'urgence pour le Tiers-Monde que tous les pays développés financeraient, avec des programmes d'aide atteignant jusqu'à 0,7% de leur PNB, en accord avec les résolutions des Nations Unies, avec une stratégie coordonnée avec les banques privées pour résoudre le problème de la dette du Tiers-Monde. Les principales lignes d'action peuvent être: la remise de la dette pour les plus pauvres, la renégociation de l'ensemble de la dette, le prolongement des délais et la réduction des taux d'intérêt.

La Convention de Lomé est un des symboles de la coopération communautaire, par sa base contractuelle et son caractère pluriannuel. Nous pensons que sa renégociation pourra aider à stabiliser les flux commerciaux, augmenter l'aide aux programmes à long terme centrés sur la formation et l'éducation, et à créer un cadre régional.

La CEE devra offrir la possibilité à d'autres pays d'appartenir à la Convention de Lomé.

En ce qui concerne l'apartheid, nous devons continuer à condamner ce système et à aider ceux qui luttent pour sa disparition. Nous considérons qu'il est nécessaire de renforcer une politique de sanctions qui oblige le régime raciste sud-africain à modifier ses exécrables principes, tout en continuant à soutenir activement les pays de la ligne de Front et du SADCC, ainsi que le processus d'indépendance de la Namibie.

L'élargissement de la Communauté a ouvert de nouvelles perspectives concernant deux zones importantes: la région méditerranéenne et le continent latino-américain.

— La Communauté est aujourd'hui la première puissance méditerranéenne. Elle doit faire face à ses responsabilités, en premier lieu par une politique commune de paix au Moyen-Orient qui doit reposer sur le droit du peuple palestinien à l'autodétermination et sur le droit à des frontières garanties pour tous les Etats de la région, y compris Israël. La décision adoptée à la réunion d'Alger du Conseil National de l'OLP, en tant que représentant du peuple palestinien, sur la reconnaissance d'Israël et la renonciation au terrorisme en appelant le gouvernement israélien à accepter l'ouverture d'un dialogue avec les Palestiniens, tenant compte enfin du dialogue direct qui s'est engagé entre l'OLP et les USA, démontre que les conditions pour la convocation d'une conférence internationale sous l'égide de l'ONU se réalisent.

— Entretemps nous soutenons l'idée que les territoires occupés doivent passer sous contrôle international.

— La CE doit jouer un rôle actif pour favoriser l'évolution de la situation et en même temps multiplier son aide humanitaire à la population des Territoires occupés, soutenant toute initiative de promotion du développement économique et social de la Région.

— Il est de particulière importance que les pays de l'Afrique du Nord puissent augmenter leur croissance économique et accélérer leur développement social, malgré le rythme de croissance de leur taux démographique.

C'est pourquoi nous soutenons le processus en cours d'intégration régionale et que nous sommes pour le renforcement de la coopération économique entre la CEE et les pays du Bassin méditerranéen.

— En ce qui concerne l'Amérique latine, nous soutenons le processus d'intégration régionale en cours. L'Europe doit renforcer sa présence dans le processus de pacification de l'Amérique centrale, avec un soutien actif au dialogue politique et à la consolidation de la démocratie.

La CE doit adopter une politique plus ouverte en ce qui concerne les restrictions existant actuellement dans le commerce avec les pays latino-américains. Ce sous-continent a des liens historiques avec la Communauté des Douze, c'est pourquoi nous appuyons l'établissement d'accords préférentiels de commerce tendant à une augmentation des échanges, ce qui constituera un des principaux mécanismes pour résoudre la crise actuelle de l'endettement. De même, les relations dans les domaines scientifique et technique doivent s'intensifier.

Dans les pays en voie de développement du continent asiatique vit la moitié de l'humanité. Dans certains d'entre eux on enregistre les plus grands niveaux de pauvreté. L'aide aux pays d'Asie du Sud doit être une des priorités de la Communauté, en particulier pour ce qui est du développement rural.

Il faut, de même, encourager le développement du commerce entre leurs régions respectives. Il faut également développer les relations entre la Communauté et la Chine.

Nous préconisons également le renforcement des relations entre la Communauté et les autres démocraties industrialisées au sein de l'OCDE. En particulier, la Communauté doit prendre l'initiative de l'établissement d'une plus grande coordination dans la politique macro-économique afin d'éviter que se reproduise la récession du début des années 80, et d'assurer une croissance économique stable et un haut niveau d'emploi dans le futur.

La Communauté demande que le commerce international soit régi par les règles du GATT.

La Communauté doit lutter contre les tendances protectionnistes, et pour cette raison rejeter les mesures unilatérales telles que l'Accord Commercial «Omnibus» des Etats-Unis ou la politique suivie pour limiter l'accès au marché intérieur japonais.

La réalisation du marché intérieur est un fait qui suscite un espoir mêlé d'inquiétude chez nos principaux associés et partenaires. L'Europe a fait un premier pas pour montrer sa volonté d'ouverture avec la décision de réformer la PAC, et nous, Socialistes, pensons qu'il faut continuer dans cette voie si nous voulons établir un ordre économique mondial stable.

Une Europe plus unie sera un facteur d'équilibre politique, financier et commercial mondial et un élément actif pour la définition d'un ordre plus juste et démocratique.

La Communauté Européenne est sortie renforcée d'une longue étape de crise financière et institutionnelle. Au seuil des années 90, elle doit se préparer à affronter des défis politiques, économiques et sociaux encore plus importants avec

un objectif: construire l'Union Européenne de nos Etats et de nos citoyens.

Le rythme actuel vers l'Union Européenne doit être maintenu et renforcé. Nous, Socialistes, qui sommes engagés dans la cause de l'Europe des citoyens, sommes disposés à jouer un rôle essentiel dans cette phase nouvelle et enthousiasmante de l'Union Européenne.

Coll. Fondation Jean-Jaurès

# ANNEXE

Réserve du Parti Social-démocrate danois:

Le Parti social-démocrate danois adhère pleinement à l'orientation générale du Manifeste. Un plus grand nombre de députés sociaux-démocrates et socialistes au Parlement européen après les elections de juin sera le gage que la Communauté européenne s'engagera dans une lutte plus déterminée pour la paix et la coopération internationale, pour le plein emploi, un niveau élevé de normes en matière d'environnement et la justice sociale pour tous les citoyens des Etats membres. Cependant, le parti doit formuler une réserve d'ordre général en ce qui concerne le Manifeste à cause des différentes propositions fédéralistes qu'il contient et de sa revendication spécifique concernant l'harmonisation sociale et fiscale.

Les sociaux-démocrates danois s'associent totalement au combat commun pour une Europe meilleure et plus juste.

Coll. Fondation Jean Monnet pour l'Europe

Coll. Fondation Jean-Jaurès

**Une Europe que nous voulons unie, prospère, solidaire, où il fait bon vivre, démocratique et ouverte sur le monde**

Editeur: Mauro Giallombardo
Union des Partis Socialistes de la Communauté Européenne
Rue Belliard, 89 – B-1000 Bruxelles
Impression: éditpress, luxembourg s.à r.l.

Coll. Fondation Jean Jaurès